



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2018-34 et 2018-35**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 7 août 2018, a adopté les règlements suivants :

2018-34 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-20 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement, afin d'ajouter une disposition du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, relative aux kiosques de vente et centres de jardinage.

2018-35 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture de bureau.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 15 août 2018.

**M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**